



UGSEL PAYS DE LA LOIRE

Contenu de ce numéro

Actualité Régionale :

- **Aide au transport des lycéens :**
Dossier à renvoyer **avant le 28 juin 2024** par mail

SITE

UGSEL Pays de la Loire, c'est par [ici](#) !

Le livret Territorial 2023 - 2024,
en version numérique, cliquez [ici](#)



Aide au transport des lycéens :
Dossier à renvoyer **avant le 28 juin 2024** par mail





UGSEL PAYS DE LA LOIRE



Accès au formulaire, cliquez [ici](#)



Envoyez l'ensemble des documents numérotés et scannés et le doc Excel, avant le 28 juin 2024, à l'adresse mail suivante : ugselpl@gmail.com

Date limite : 28 JUIN 2024



Dossier de demande d'aide sur les Transports des Lycéens

IMPORTANT - Dossier TRANSPORTS LYCEES - 2023 / 2024 - Avant le vendredi 28 juin 2024

Tous les lycées privés ligériens qui veulent percevoir une aide concernant leurs transports de l'année scolaire 2023/2024 doivent envoyer leur dossier, par mail :

- en **document Excel** uniquement pour le tableau récapitulatif (**attention ne pas fusionner les cellules et ne remplir que les cases demandées**),
- en **version numérisée pour les justificatifs** (bien numéroter vos justificatifs en fonction du tableau récapitulatif).
- à l'UGSEL Territoriale avant le 28 juin 2024, à l'adresse mail suivante : ugselpl@gmail.com



Pour information :

- Ne déclarez pas vos déplacements de secteur, car ils ne sont pas pris en charge.
- N'oubliez pas non plus de remplir **TOUTES les cases**, de chaque déplacement en précisant surtout le nombre de personnes transportées (élèves, jeunes officiels et accompagnateurs) et le nombre de kms ALLER !
- Il est également indispensable de renseigner le niveau de compétition : Dép ou Rég ou Nat.
- Cet envoi par mail doit être accompagné de vos justificatifs de frais de déplacements (pas d'hébergement ou de restauration quand il s'agit d'un national).
- **Attention passé la date du 28 juin 2024, aucun dossier ne pourra être traité par l'UGSEL Territoriale pour le Conseil Régional.**

Je compte sur votre efficacité et votre réactivité sur ce dossier.